

# HAUTE COUR DE JUSTICE

140

CABINET  
D'INSTRUCTION

## Procès-verbal d'interrogatoire et de confrontation

N°

L'AN mil neuf cent quarante cinq, le Vingt deux  
du mois de Septembre à 17 heures du soir

Déférant à notre mandat de comparution de ce jour  
après avoir été extrait de la Maison d'arrêt de FRESNES  
de Chambre

Devant nous, GIBERT, Président Membre de la Commission  
d'Instruction près la Haute Cour de Justice, assisté de QUEMENER

Greffier assermenté, s'est présenté a été amené

en notre cabinet, à Paris, le nommé L A V A L Pierre, déjà  
entendu



M<sup>e</sup> BAR DUC

Conseil de l'inculpé, dûment convoqué et à la disposition de qui la  
procédure avait été mise la veille de ce jour,

DEMANDE - Comme suite à l'interrogatoire que vous avez subi  
le 4 Septembre 1945, devant Monsieur le Président LANSIER, au  
sujet de la cession de nos participations françaises dans les  
mines de Bor à un groupement allemand, nous vous présentons la  
photographie d'une lettre signée de vous et adressée le 26 no-  
vembre à Monsieur le Ministre des Finances. Dans cette lettre  
vous signalez à votre collègue l'intérêt qu'il y avait pour  
faciliter les négociations avec l'Allemagne à répondre favora-  
blement aux désirs exprimés par M. ABBETZ, concernant la  
cession des actions des mines de Bor

REPONSE Je n'ai pas attendu d'être questionné sur la lettre que  
j'ai adressée au Ministre des Finances au sujet des mines de Bor.  
J'en ai fait état spontanément dans ma déclaration en réponse  
aux questions qui m'ont été posées par M. LANSIER. Vous consta-  
terez en relisant ma lettre, qu'elle confirme d'ailleurs  
les déclarations que j'ai faites lorsqu'on m'a demandé les facili-  
tés qu'elles pourraient me donner pour d'autres négociations  
plus importantes avec l'Allemagne. Vous constatez également  
que j'avais été approuvé par le Conseil des Ministres et que

concernant

12  
fl

je n'agissais pas comme on l'a dit si souvent à propos de cette affaire, sur mon initiative personnelle mais qu'il s'agissait bien d'une ~~innée~~ exigence allemande et d'une décision gouvernementale . Les actions, je l'ai su depuis, étaient cotées à la Bourse 1800 francs et elles ont été payées par les allemands, 3.000 francs . Je voudrais ajouter que vous avez par cette lettre, la preuve que quand j'ai signé un document, je n'attends pas qu'il me soit opposé pour en ~~en~~ parler , ce qui renforce la déclaration que j'ai faite tout-à-l'heure de l'ignorance dans laquelle j'étais des télégrammes envoyés en mon nom par M. Abel BONNARD. J'ai une mémoire fidèle pour toutes les signatures que je donne .

Lecture, pers~~iste~~te et signe approuvant deux mots  
rayés nuls .

Liège